N

LES COMBES
CHAMBONNE
BEL AIR
LES VERDELIERES
LA CALLE
CHEVRONET
LE PUITS D' ENFER
JOUVE
CHANTEMERLE
LES CROZETTES
LES FERRATIERES
CRIERE
LES FONDS
POINTBOEUF
LE MOULIN BLANC
LE RONSAY
LAVAL
LE BOURG
FONTAINEBLEAU
LES COATIERES
LES BRUYERES
BUISSY
LAROUE
PELOZANE
PINET
BAYERE
LADRY
Z.rouge

0 250 500 750 m

DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CHARNAY

CHARNAY EN BEAUJOLAIS

Plan Local d'Urbanisme

Révision avec examen conjoint n°1

Document graphique

planche globale

Echelle : 1/5000e

sources :
- base cadastrale DGFiP - 01/04/2022

Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
Céline Grieu

Pièces n°	Arrêt	Enquête publique	Approbation
3A	28 juillet 2023	du 8 novembre au 9 décembre 2023	4 mars 2024

- Um : zone urbaine centrale
- U : zone urbaine en extension du bourg
- Uhao : zone urbaine destinée au développement du service hospitalier
- Uha : zone urbaine de hameau
- 1AU : zone à urbaniser à court terme
- 2AU : zone à urbaniser à long terme
- 2AUsp : zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements publics
- Nh : zone naturelle de hameau
- N : zone naturelle et forestière
- Nsl : secteur naturel à vocation d'activités sportives et de loisirs de plein air
- A : zonae agricole
- As : zone agricole stricte

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteurs sur lesquels est exigé un minimum de 20 % de logements locatifs aidés, selon l'art. L 123.2.d) du code de l'urbanisme
- Risque inondation : PPRi de la vallée de l'Azergues
- Bâtiment situé en zone agricole, repéré pour être autorisé à changer de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme .
- Bâtiments dans lesquels les locaux commerciaux et de services situés en rez-de-chaussée ne peuvent changer de destination.
- Zone de recul
- Secteur d'exploitation de carrière
- Secteurs affectés par le bruit faisant l'objet de prescriptions accoustiques en applicat des l.571-9 et L.571-10 du code de l'environnement

N

LES COMBES
CHAMBONNE
BEL AIR
LES VERDELIERES
LA CALLE
CHEVRONET
LE PUITS D' ENFER
JOUVE
LES CROZETTES
CHANTEMERLE
LES FERRATIERES
CRIERE
LES FONDS
POINTBOEUF
LE MOULIN BLANC
LE RONSAY
LAVAL
LE BOURG
FONTAINEBLEAU
LES COATIERES
LES BRUYERES
BUISSY
LAROUE
PELOZANE
PINET
BAYERE
LADRY
Z.rouge

0 250 500 750 m

DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CHARNAY

CHARNAY EN BEAUJOLAIS

Plan Local d'Urbanisme

Révision avec examen conjoint n°1

Document graphique

planche globale - plan des aléas

Echelle : 1/5000e

sources :
- base cadastrale DGFiP - 01/04/2022

Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
Céline Grieu

Pièces n°	Arrêt	Enquête publique	Approbation
3A	28 juillet 2023	du 8 novembre au 9 décembre 2023	4 mars 2024

- G1 : Aléa faible glissements de terrain
- G2 : Alé moyen glissements de terrain
- V1 : Aléa faible de ravinements et ruissellements sur versant
- V2 : Aléa moyen de ravinements et ruissellements sur versant
- V3 : Aléa fort de ravinements et ruissellements sur versant
- I2 : Aléa moyen inondation de plaine
- I3 : Aléa fort inondation de plaine
- P2 : Aléa moyen chutes de pierres et de blocs

DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CHARNAY

CHARNAY EN BEAUJOLAIS

Plan Local d'Urbanisme

Révision avec examen conjoint n°1

Document graphique

planche globale

Echelle : 1/5000e

sources :
- base cadastrale DGFiP - 01/04/2022

Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
Céline Grieu

Pièces n°	Arrêt	Enquête publique	Approbation
3A	28 juillet 2023	du 8 novembre au 9 décembre 2023	4 mars 2024

- Um : zone urbaine centrale
- U : zone urbaine en extension du bourg
- Uhao : zone urbaine destinée au développement du service hospitalier
- Uha : zone urbaine de hameau
- 1AU : zone à urbaniser à court terme
- 2AU : zone à urbaniser à long terme
- 2AUsp : zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements publics
- Nh : zone naturelle de hameau
- N : zone naturelle et forestière
- Nsl : secteur naturel à vocation d'activités sportives et de loisirs de plein air
- A : zonae agricole
- As : zone agricole stricte

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteurs sur lesquels est exigé un minimum de 20 % de logements locatifs aidés, selon l'art. L 123.2.d) du code de l'urbanisme
- Risque inondation : PPRi de la vallée de l'Azergues
- Bâtiment situé en zone agricole, repéré pour être autorisé à changer de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme .
- Bâtiments dans lesquels les locaux commerciaux et de services situés en rez-de-chaussée ne peuvent changer de destination.
- Zone de recul
- Secteur d'exploitation de carrière
- Secteurs affectés par le bruit faisant l'objet de prescriptions accoustiques en application des l.571-9 et L.571-10 du code de l'environnement

0 100 200 300 m

N

LES COMBES
CHAMBONNE
BEL AIR
LES VERDELIERES
LA CALLE
CHEVRONET
LE PUITS D' ENFER
JOUVE
CHANTEMERLE
LES CROZETTES
LES FERRATIERES
CRIERE
LE MOULIN BLANC
LES FONDS
POINTBOEUF
LE RONSAY
LE BOURG
LAVAL
FONTAINEBLEAU

- Um : zone urbaine centrale
- U : zone urbaine en extension du bourg
- Uhao : zone urbaine destinée au développement du service hospitalier
- Uha : zone urbaine de hameau
- 1AU : zone à urbaniser à court terme
- 2AU : zone à urbaniser à long terme
- 2AUsp : zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements publics
- Nh : zone naturelle de hameau
- N : zone naturelle et forestière
- Nsl : secteur naturel à vocation d'activités sportives et de loisirs de plein air
- A : zonae agricole
- As : zone agricole stricte

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteurs sur lesquels est exigé un minimum de 20 % de logements locatifs aidés, selon l'art. L 123.2.d) du code de l'urbanisme
- Risque inondation : PPRi de la vallée de l'Azergues
- Bâtiment situé en zone agricole, repéré pour être autorisé à changer de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme .
- Bâtiments dans lesquels les locaux commerciaux et de services situés en rez-de-chaussée ne peuvent changer de destination.
- Zone de recul
- Secteur d'exploitation de carrière
- Secteurs affectés par le bruit faisant l'objet de prescriptions accoustiques en application des l.571-9 et L.571-10 du code de l'environnement

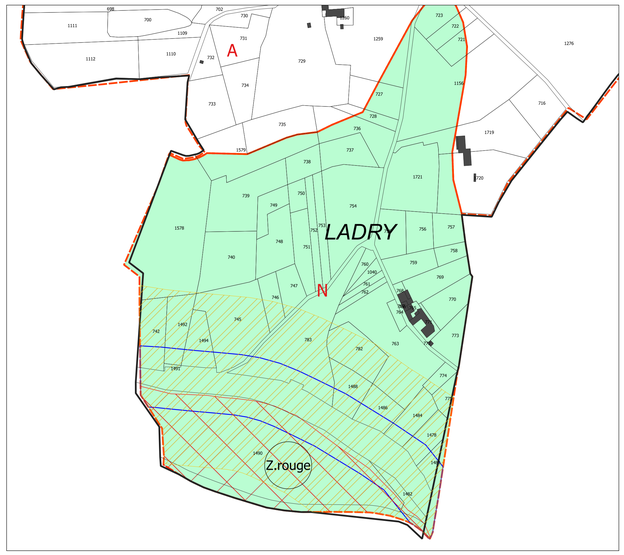

DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CHARNAY

CHARNAY EN BEAUJOLAIS

Plan Local d'Urbanisme

Révision avec examen conjoint n°1

Document graphique

planche globale

Echelle : 1/5000e

sources :
- base cadastrale DGFiP - 01/04/2022

Atelier d'Urbanisme et d'Architecture
Céline Grieu

Pièces n°	Arrêt	Enquête publique	Approbation
3A	28 juillet 2023	du 8 novembre au 9 décembre 2023	4 mars 2024

0 100 200 300 m

N